



Atelier Généalogique

Réunion du 13/02/2016

Actes notariés :

actes relatifs à la
personne ou à la famille

Ces sortes d'actes ne représentent qu'une petite partie des minutes passées par un notaire.

Donc, très difficiles à trouver.

Lorsqu'on se trouve en présence d'un répertoire d'actes notariés, ne pas hésiter à le consulter, feuille à feuille.

Démarche fastidieuse, souvent décevante mais parfois prometteuse.

Autour de l'identité

Ces types d'actes présentent un grand intérêt pour le généalogiste car ils permettent parfois de compléter ou de remplacer les actes d'état civil lorsque ceux-ci ont des lacunes ou qu'ils sont perdus.

Ils permettent souvent de suivre toute une filiation sur plusieurs générations.

Ils sont susceptibles de nous révéler des résumés de la vie personnelle ou familiale d'une personne.

Les actes de notoriété : actes écrits qui enregistrent officiellement la déposition de plusieurs témoins attestant un fait reconnu comme vrai mais ne pouvant produire un acte authentique.

Les déclarations : actes écrits par lesquels une personne donne connaissance d'un fait ou d'une volonté.

Les certificats et les attestations : actes écrits par lesquels une personne certifie ou atteste la vérité d'un fait dont elle a connaissance.

Les dépôts d'actes : actes écrits qui constatent qu'une personne a déposé chez le notaire des pièces écrites officielles.

1. Acte de notoriété constatant le décès d'une personne tuée par l'armée révolutionnaire

- obligation de recourir à la délivrance d'un acte notarié pour éclaircir une situation matrimoniale antérieure.

- pourquoi ? Souvent pour un remariage.

- contexte historique : guerre civile de Vendée, désorganisation de l'administration en temps de crise.

2. Acte de notoriété relatif à la naissance dans une autre paroisse

Le choix des témoins est primordial : leur grand âge leur donne une sorte de légitimité à témoigner en faveur du requérant.

3. Acte de notoriété dans lequel une femme malade légitimise son enfant naturel et avoue le nom du père

- pourquoi ? Pour assurer la **possession d'état** à son enfant naturel. Dans le Droit de la famille, la "**possession d'état**" désigne une présomption légale permettant d'établir la filiation d'une personne sur la base de certains faits constatés par sa famille et par son entourage, relativement aux relations ayant existé entre elle et la personne dont elle se dit être le fils ou la fille.
- la légitimisation de l'enfant va permettre à celui-ci de pouvoir prétendre (en partie) à l'héritage de sa mère.
- possibilité d'attribuer à l'enfant le nom du père présumé.

4. Acte de notoriété dans lequel un couple illégitime reconnaît son enfant naturel

5. Acte de notoriété établissant la généalogie des ayants droit dans le cadre d'une succession

Dans le cadre d'une succession sans enfant ni héritiers directs, le notaire peut exiger des éventuels héritiers qu'ils déclinent leur généalogie.

6. Acte de notoriété pour garantir les droits d'un parent d'un défunt

Lors du décès d'un enfant mort célibataire et sans descendance, pour se protéger des autres enfants, en faisant reconnaître les droits à hériter.

7. Déclaration relative à la mort d'un marin dans une prison

Ou comment une rumeur sur un fait non vérifiable peut ouvrir une piste de recherche inattendue.

8. Déclaration relative à une marque de naissance sur un individu

Type d'acte extrêmement rare mais qui montre des révélations insolites.

9. Certificat de décès d'une personne à qui le curé a refusé une sépulture religieuse

Il s'agit souvent de protestants.

10. Attestation portant rectification de filiation sur un acte de baptême erroné

Quel généalogiste ne s'est pas trouvé confronté à une impasse dans sa filiation après la découverte d'un patronyme inconnu ?

La solution se trouve parfois dans les minutiers.

11. Dépôt d'extraits de naissance, mariage et décès par un citoyen

Ce genre de dépôt peut-être réalisé pour mettre les documents à l'abri par temps de troubles, ou pour préparer une succession.

Intérêt pour le généalogiste : il verra défiler toute une filiation avec les références des documents.

12. Enregistrement d'armoiries

Acte très rare.